

Section enfants

REGLEMENT INTERIEUR



DEROULEMENT DE L'INSCRIPTION

L'inscription à la section enfants du ski club se déroulera en 2 étapes :

1^{ère} étape : Inscription en ligne sur le site <http://skiclubpersjussy.fr>. Vous devrez remplir un formulaire par enfant ou adulte.

L'inscription d'un enfant sera retenue en fonction des places disponibles, la priorité étant donnée aux parents moniteurs ou accompagnants.

2^{ème} étape : Une fois votre inscription validée par le ski club, vous recevrez un mail de confirmation. Vous pourrez alors régler votre cotisation en ligne ou par chèque si vous souhaitez régler en 2 fois, valider le règlement intérieur du ski club le questionnaire santé.

La confirmation définitive de l'inscription vous sera communiquée par e-mail.

Les enfants sont encadrés par des **bénévoles titulaires du diplôme de moniteur fédéral FFS, par des moniteurs ESF** ainsi que par un **parent accompagnateur par groupe**. Pour cette raison, nous avons besoin de parents accompagnateurs pour les sorties, les volontaires pour accompagner des sorties doivent s'inscrire sur le site en précisant leurs disponibilités pour les sorties.

Section enfants REGLEMENT INTERIEUR



CARTE NEIGE, LES POINTS IMPORTANTS A RETENIR :

Une adresse e-mail valide du licencié ou tuteur nous est indispensable pour valider une Licence Carte Neige. **Licence électronique** : le licencié recevra automatiquement sa licence par e-mail. (**Rappel** : plus d'impression sur le feuillet licence). Le licencié aura toujours le choix d'accepter ou non de recevoir les offres promotionnelles et commerciales des partenaires de la FFS.

Compte tenu de la disparition du feuillet licence, la dernière page de la « Notice d'Informations » Carte Neige contient un coupon détachable qui devra être signé par le licencié et remis au ski club qui le conservera pendant 10 ans.

- **IMPORTANT** : Pour des raisons juridiques, nous pourrions accepter les enfants lors des sorties du samedi uniquement si le coupon détachable de la notice d'informations Carte Neige a été préalablement signé par le responsable légal et remis au ski club avant la première sortie.

Section enfants

REGLEMENT INTERIEUR



REGLEMENT INTERIEUR

SECTION ENFANTS

Les cours et l'encadrement du SC Pers-Jussy sont assurés par des moniteurs bénévoles titulaires du diplôme fédéral FFS, des accompagnateurs volontaires et par des moniteurs ESF

1. INSCRIPTION

Pour participer à la première sortie, chaque membre du Ski-Club doit avoir réglé ses frais d'inscription, signé le règlement intérieur, et obtenu

L'âge d'admission de l'enfant est de 6 ans au moins et de 16 ans au plus (anniversaire dans le courant de l'année).

La carte neige (licence FFS) est obligatoire à l'inscription. Elle ne peut pas être annulée ni remboursée après inscription à la FFS.

À l'inscription, l'enfant est affecté à un groupe en fonction du niveau ESF atteint. Pour les enfants sans justificatif de niveau ESF l'attribution au groupe est temporaire et sera fixée lors de la première sortie.

L'enfant pourra être changé de groupe de niveau sur seul avis des moniteurs. En cas de changement fait avant la deuxième sortie vers un groupe à tarif inférieur/supérieur, la différence de prix sera remboursée/demandée.

Le passage d'un test en cours de saison n'implique pas le changement systématique de groupe au sein du Ski-Club.

2. PRESTATIONS

La cotisation comprend : l'assurance carte neige, le transport en car, le forfait au Grand-Bornand, le passage de l'étoile avec l'ESF, l'insigne en cas de succès.

Elle ne comprend pas : la location du matériel, les goûters, les pique-niques des journées complètes.

3. LES SORTIES

3

Section enfants

REGLEMENT INTERIEUR



3.1 Horaires

Le rendez-vous est fixé au stade des Fins (Pers-Jussy) le samedi à 12h00 précise pour l'appel. Le départ s'effectue à 12h20. Pour les matins et/ou journées, le rendez-vous est fixé à 8h45. Le départ s'effectue à 9H00.

Les retardataires ne seront pas attendus.

Le retour est prévu entre 18h30 et 18h45 pour les sorties AM et/ou journée, au stade des Fins (Pers-Jussy). Le responsable légal de l'enfant est prié d'être sur le parking, à partir de 18h30.

Le club est responsable des enfants à partir de l'instant où ils montent dans le car jusqu'au retour où ils en descendent.

3.2 Transport

SECURITE ET DISCIPLINE DANS LES CARS

La montée et la descente des enfants doit s'effectuer avec ordre. Chaque enfant doit rester assis à sa place pendant tout le trajet. Les sacs à goûter doivent être rangés dans les soutes du car.

Toute détérioration commise par les enfants à l'intérieur d'un car engage la responsabilité des parents ou du responsable légal.

Les responsables légaux veilleront à traiter les enfants sujets au mal des transports et à le signaler aux membres de l'encadrement.

RETOUR

Les responsables légaux qui souhaitent occasionnellement récupérer leur enfant à la station après la séance devront impérativement signer une décharge. Aucune prise en charge de l'enfant pendant la séance par ses responsables légaux ne sera acceptée.

3.3 Enseignement

Le groupe d'enfants est encadré par un enseignant diplômé et un accompagnateur. Les enseignants sont soumis à des examens fédéraux et à un recyclage annuel, en conformité avec la FFS et l'ESF.

Section enfants

REGLEMENT INTERIEUR



L'organisation de la séance est décidée par l'enseignant. Les responsables légaux ne peuvent en aucun cas intervenir dans le groupe. S'ils ont des remarques à formuler, des questions à poser, ils peuvent bien sûr, au retour des cars, s'adresser aux membres de l'encadrement qui seront à leur écoute.

À des fins d'organisation et de sécurité, le club fournit des dossards de groupe à tous les enfants. Le port en est obligatoire.

3.4 Équipement

Les vêtements doivent être adaptés à la pratique du ski (combinaison, gants, lunettes de soleil ou masque en fonction de la saison, casque.)

Le port des lunettes ou du masque et du casque est obligatoire dans le cadre du ski club. Un refus de prendre en charge un enfant est possible en cas de non-respect des consignes concernant l'équipement.

Le matériel (chaussures, skis, bâtons et casque) doit être en bon état, adapté à l'enfant et marqué au nom de l'enfant. Les différents réglages sont à la charge des responsables légaux, les accompagnants ne sont pas habilités à les faire. Skis et bâtons doivent être attachés ensemble, afin de faciliter transport et rangement.

En aucun cas le Club ne saurait être responsable des pertes et vols durant les sorties.

3.5 Annulation des sorties

Lors des inscriptions, un numéro de téléphone sera communiqué afin que les responsables légaux puissent obtenir toute information concernant l'annulation d'une sortie. L'annulation sera aussi communiquée le vendredi soir par mail.

En cas de météo aléatoire le comité se réserve le droit d'annuler la sortie le jour même pour les sorties AM uniquement.

3.6 Discipline

En cas de mauvais comportement de l'enfant (discipline, détérioration...) ou du responsable légal (respect des horaires, ...), ou du non-respect de la part de l'enfant ou du responsable légal de ce règlement, et après un premier avertissement signifié au responsable légal, une exclusion partielle ou définitive pourra être prononcée par les représentants du comité.

3.7 Accidents

Section enfants REGLEMENT INTERIEUR



En cas d'accident ou autre circonstance exceptionnelle, les éventuels frais médicaux avancés par le club dans l'urgence devront être remboursés en intégralité.

4. REMBOURSEMENT

Le remboursement d'une partie du coût de l'activité pourra être consenti, après avis du bureau en cas : ● D'annulations répétées pour intempéries ou manque de neige (selon appréciation du bureau), ● D'incapacité de l'enfant dûment constatée par certificat médical donnant lieu à une absence d'au moins 3 séances consécutives.

- Dans tous les cas, l'adhésion au club et la carte neige ne peuvent être remboursées.

skipersjussy@gmail.com
<https://www.facebook.com/skiclub.persjussy>
www.skiclubpersjussy.com

Section enfants REGLEMENT INTERIEUR



Je, soussigné

Père Mère Tuteur légal de l'enfant précédemment nommé

Bénévole ou adhérent précédemment décrit

(L'enfant précédemment nommé, le bénévole ou l'adhérent sont désignés ci-dessous sous le terme de 'ADHERENT') • Certifie exacts tous les renseignements relatifs à l'inscription et à la santé,

- Reconnais être informé que le Ski-Club oblige le port du casque pour tous les enfants
- Reconnais être informé des conditions d'assurances des titres FFS. Pour tous renseignements complémentaires sur les conditions, veuillez-vous rapporter au document remis lors des inscriptions (entendues des garanties assurance,

assistance et option extension de garantie) et n'hésitez pas à contacter l'assureur pour plus de renseignements (les coordonnées figurent dans le document),

- M'engage à régler l'intégralité de la cotisation, ainsi que les frais qui pourraient être engagés en cas d'accident (évacuation, hospitalisation, pharmacie, ...),
- M'engage à signer et remettre au ski club le coupon détachable la dernière page de la « Notice d'Informations » Carte Neige avant la 1^{ère} sortie,
- Reconnais être informé qu'un médecin ou les services de secours compétents décideront seuls, en cas d'accident et si besoin est, de l'hôpital vers lequel l'adhérent sera transporté,
- Autorise les responsables du Ski-Club à transporter l'adhérent, en cas de besoin ou de nécessité, en voiture particulière, du cabinet médical de la station jusqu'à Pers-Jussy,
- Autorise le Ski-club de photographier et/ou à filmer l'adhérent dans le cadre de l'activité et à utiliser ces clichés ou images vidéo (sans but lucratif) pour sa Pers-Jussy à communication, la presse ou une exposition, sans limite de temps.
- Autorise mon enfant (si inscrit) à participer aux sorties de skis organisées par le Ski-Club PERS-JUSSY, Complément pour les bénévoles
- M'engage à respecter le règlement du Ski-Club,

Fait à Pers-Jussy le : Signature :